

## Questions de Règles 2-2018

### Balle hors limites après avoir été jouée d'un bunker

**Question :** Ma balle repose sur le pont du Trou n°16. Que puis-je faire ?

**Réponse :** Ma balle est dans l'obstacle d'eau.

- Je peux la jouer la balle comme elle repose (cependant à l'adresse j'ai le droit de poser mon club sur le pont. Cf. Décision 13-4/30)
- Je peux appliquer la R 26/1 Dégagement d'une balle dans un obstacle d'eau

13-4/30

### **Poser le club sur un pont dans un obstacle d'eau**

**Q.** La balle d'un joueur repose sur un pont au-dessus d'un obstacle d'eau à l'intérieur des limites de l'obstacle prolongées vers le haut. Le joueur peut-il poser son club sur le pont ?

**R.** Oui. Un pont est une obstruction. Dans un obstacle, le club peut toucher une obstruction à l'adresse ou dans le mouvement arrière pour le coup – voir Note de la Règle 13-4. Toucher le pont avant l'adresse est aussi permis, puisqu'une obstruction dans un obstacle d'eau n'est pas le "sol dans l'obstacle". Ceci s'applique même si le pont a été déclaré partie intégrante du terrain.

### **26-1. Dégagement d'une balle dans un obstacle d'eau**

C'est une question de fait qu'une balle qui n'a pas été retrouvée après avoir été frappée en direction d'un *obstacle d'eau*, soit dans l'*obstacle*. En l'absence de certitude ou quasi-certitude qu'une balle frappée en direction d'un *obstacle d'eau*, mais non retrouvée, est dans l'*obstacle*, le joueur doit appliquer la Règle 27-1.

Si la balle est trouvée dans l'*obstacle d'eau* ou si l'on est sûr ou quasiment certain qu'une balle qui n'a pas été retrouvée est dans l'*obstacle d'eau* (que la balle repose ou non dans l'eau), le joueur peut

**avec une pénalité d'un coup :**

- Appliquer la procédure de coup et distance de la Règle 27-1 en jouant une balle aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine avait été jouée en dernier (voir la Règle 20-5) ; ou
- Dropper une balle en arrière de l'*obstacle d'eau*, en gardant le point où la balle d'origine avait franchi en dernier la lisière de l'*obstacle d'eau* directement entre le *trou* et l'emplacement où la balle est droppée, sans limite de distance à laquelle la balle peut être droppée en arrière de l'*obstacle d'eau* ;

**Nota :** Même si en 2019 les obstacles d'eau s'appelleront « Zones à pénalité », les règles de dégagement d'une balle dans une zone à pénalité (R17.1b) ne changent pas... ou presque (suppression de la R26-1c (II) un point équidistant du trou sur la lisière opposée de l'obstacle d'eau). Par contre, comme il sera possible de toucher le sol de l'obstacle, la question ne se pose plus...

---

### Play Off en Match Play et coups rendus

**Question :** Lors d'un play off en match play, est-ce que les coups rendus s'appliquent aussi aux trous de play off ?

**Réponse :** Règlement de la compétition (Livre des Décisions - page 540)

### 10. COMMENT DÉPARTAGER LES ÉGALITÉS

Aussi bien en match play qu'en stroke play, une égalité peut être un résultat acceptable. Cependant, quand on désire n'avoir qu'un seul vainqueur, le Comité a le pouvoir de déterminer selon la Règle 33-6 comment et quand une égalité est départagée. La décision devrait être publiée à l'avance.

Le R&A recommande :

"Match play

Un match qui se termine all square devrait être départagé trou par trou jusqu'à ce qu'un camp gagne un trou. Le play-off devrait débiter sur le trou où le match a commencé. Dans un match avec handicap, les coups reçus devraient être alloués comme dans le tour conventionnel.